

Délibération n°D20230063

Rapporteur : Jonathan PRIOLEAUD

Service : Direction Générale

Secrétaire de séance : Alain BANQUET

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le SIX JUILLET, à 16 heures**, les membres du Conseil Municipal de la Ville de BERGERAC se sont réunis au nombre de 26, 27, 26, 27,28 à l'hôtel de Ville, en vertu de l'article L 2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 29/06/2023

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : Mesdames et Messieurs Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX (1), Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Michaël DESTOMBES, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN (2), Christine FRANCOIS, Julie TEJERIZO (3), Lionel FREL.

<b>ABSENTS EXCUSÉS</b> :	Florence MALGAT	a donné délégation à	Josie BAYLE
	Marc LETURGIE	a donné délégation à	Christian BORDENAVE
	Jacqueline SIMONNET	a donné délégation à	Christine FRANCOIS
	Marie-Claude ANDRIEUX	a donné délégation à	Jonathan PRIOLEAUD

**ABSENTS** : Adib BENFEDDOUL, Paul FAUVEL, Stéphanie PONCET, Stéphane LE BERRE.

(1) Départ au dossier n° 7 « Tableau des effectifs – modification du poste de Directeur(trice) des solidarités à temps non complet par le poste de Directeur de l'action sociale et de la santé à temps non complet » et retour au dossier n°9 « Charte des ATSEM (Agents Territoriaux Spécialisés des Écoles Maternelles) - Adoption ».

(2) Arrivée au dossier n°1 « Décision modificative n°1 (Budget supplémentaire) – Exercice 2023 ».

(3) Arrivée au dossier n°10 « Délocalisation définitive de la brocante professionnelle mensuelle de la place Gambetta vers le pourtour de l'église Notre Dame ».

## INDEMNITÉS DES ÉLUS - AJUSTEMENT CONSEILLER MUNICIPAL DÉLÉGUÉ

VU les délibérations du 10 juillet 2020 fixant le montant des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes et des Conseillers Municipaux ainsi que les majorations qui y sont associées ;

VU les délibérations du 24 septembre 2020 pour un ajustement d'indemnité, du 1<sup>er</sup> juillet 2021, du 30 juin 2022 à la suite à l'installation de nouveaux conseillers délégués et du 2 février 2023 afin d'ajuster l'indemnité du 2eme adjoint ;

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 26 juin 2023 ;

CONSIDÉRANT qu'il appartient au Conseil Municipal de déterminer les indemnités des Adjointes, des Conseillers Municipaux et du Maire pour l'exercice de leurs fonctions dans la limite des taux maxima fixés par la loi ;

CONSIDÉRANT que lors de la séance du 24 septembre 2020, le taux appliqué à l'indemnité de fonction de Monsieur Mickaël DESTOMBES, élu délégué aux travaux et rapporteur du budget, a été minoré, à sa demande, au regard de sa situation personnelle ;

CONSIDÉRANT que cette situation a récemment évoluée et qu'il apparaît légitime d'ajuster son allocation au même niveau que celle appliquée aux autres élus en charge de délégations spécifiques ;

CONSIDÉRANT que pour ce faire, le Conseil Municipal doit s'exprimer pour ramener ce taux à 11,80 % majoré de 20 % (commune chef-lieu d'arrondissement) portant son indemnité à 570,01 € bruts mensuels, montant identique à celui perçu par les autres élus délégués sur la base de la valeur du point révisé le 01/07/2022 ;

CONSIDÉRANT le tableau actualisé des indemnités avec majorations versé en annexe à la présente délibération ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **D'AJUSTER** l'indemnité de fonction de Monsieur Mickaël DESTOMBES, élu délégué aux travaux et rapporteur du budget, au taux de 11,80 % majoré de 20 % (commune chef-lieu d'arrondissement) portant le dédommagement de cette charge à 570,01 bruts mensuels à compter du 07/07/2023, montant calculé sur la base de la valeur du point d'indice majoré le 01/07/2022.

**Adopté par 30 voix pour :** Jonathan PRIOLEAUD, Laurence ROUAN, Charles MARBOT, Josie BAYLE, Eric PROLA, Marie-Lise POTRON, Gérald TRAPY, Marie-Claude ANDRIEUX, Christophe DAVID-BORDIER, Joaquina WEINBERG, Alain BANQUET, Christian BORDENAVE, Jean-Pierre CAZES, Fatiha BANCAL, Marc LETRUGIE (Pouvoir), Florence MALGAT (Pouvoir), Joël KERDRAON, Marie-Hélène SCOTTI, Stéphane FRADIN, Farida MOUHOUBI, Corinne GONDONNEAU, Joëlle ISUS, Jean-Claude REY, Marion CHAMBERON, Fabien RUET, Hélène LEHMANN, Jacqueline SIMONNET (Pouvoir), Christine FRANCOIS, Lionel FREL.

**1 non participation :** Michaël DESTOMBES.

**FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, A BERGERAC CE 06/07/2023.**

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt en Préfecture le **11 JUIL. 2023**

et de l'affichage en date du **12 JUIL. 2023**

d'une durée de deux mois conformément aux

indications portées ci-dessus.

**Le Secrétaire,**



**Alain BANQUET**



**Le Maire,**



**Jonathan PRIOLEAUD**